

Conseil du 10ème arrondissement - Séance du 15 juin 2015

Vœu présenté par les élu-e-s écologistes et Communistes-Front de gauche de la mairie du 10ème arrondissement relatif à la prise en charge des personnes exilées à Paris

Le Conseil d'arrondissement du 18 mai 2015 a adopté un vœu relatif à la situation des migrants du campement du boulevard de La Chapelle. Les élu-e-s écologistes et PCF-Front de gauche du 10^e ont voté contre ce vœu.

Ce vœu demandait l'hébergement de tous les occupants, qu'ils relèvent du droit d'asile ou non. Une centaine d'exilés a pu bénéficier des droits attachés à leur demande d'asile et une dizaine de familles avec enfants a été hébergée dans des hôtels sociaux par la Ville de Paris. Ces actions doivent se poursuivre.

Mais le jour même de l'évacuation, les quelques dizaines d'exilés absents du campement au moment de l'arrivée de la police ont été exclus de toute prise en charge alors même qu'ils avaient été recensés comme demandeurs d'asile par les associations.

De plus, la plupart des solutions d'hébergement d'urgence étaient inadaptées, car lointaines, enclavées ou dispersées et plaçaient les réfugiés dans des situations de plus grande fragilité et d'isolement par l'absence de prise en charge associative, l'impossibilité du suivi des demandes d'asile et la perte de contact entre eux.

Ces exilés sont donc de plus en plus nombreux à errer dans les rues du nord-est parisien, dans une situation encore plus précaire que précédemment car sans matelas ni duvet dormant à même le trottoir, sans abri et donc exposés aux aléas climatiques (chaleurs, orages). L'essentiel des secours humanitaires dont ils bénéficient sont assumés par les Parisiens et des associations.

Le 8 juin 2015 rue pajol, une deuxième évacuation a eu lieu sans aucun préavis. Les exilés comme les militants politiques, associatifs et les élus parisiens présents sur place pour apporter une aide matérielle et pour échanger avec les exilés ont été encerclés puis violemment déplacés par les forces de l'ordre, qui ont emmené les exilés et deux militantes.

A ce jour plus d'une quarantaine de personne serait encore en centre de rétention suite à cette interpellation.

Le défenseur des droits Jacques Toubon a annoncé publiquement l'ouverture d'une enquête concernant les évacuations des exilés à Paris.

Ces exilés sont avant tout des personnes, venant majoritairement du Soudan ou d'Erythrée et fuyant un pays dans lequel ils ne pouvaient plus rester. Ils ont fait un parcours long et dangereux qui les a amenés ici. Ils ne repartiront pas et tenteront tout pour s'installer, ou selon les motivations de certains d'entre eux, poursuivront leur trajet vers un pays du nord de l'Europe.

Les quelques dizaines de milliers d'exilés qui arrivent en Italie ou en Grèce ne représentent que 0,007% de la population européenne.

Les regroupements d'exilés en quelques points de France et d'Europe, imposés par la géographie, les moyens de transports, les politiques migratoires françaises et européennes, les passeurs mais aussi l'espoir des réfugiés de pouvoir demander l'asile exigent de mettre en place des réponses adaptées.

La Ville de Paris peut mettre en œuvre rapidement des aides d'urgence, comme la mise à disposition temporaires d'équipements publics ou de propriétés de la ville, pour un hébergement d'urgence.

Si la Ville de Paris peut réagir pour éviter un drame humanitaire et faire face à l'urgence, c'est bien l'Etat qui doit assumer son rôle en matière d'accueil et de protection des réfugiés.

Les conventions internationales obligent l'Etat à la prise en charge des personnes réfugiées.

Sur proposition des élu-e-s communistes - Front de Gauche et écologistes, le conseil du 10ème arrondissement demande à Madame la Maire de Paris ;

- De mettre à disposition dans l'urgence un ou plusieurs équipements publics afin que les exilés puissent dormir et manger à l'abri, recevoir des soins et un accès au droit, en attendant que l'Etat assume ses responsabilités ;
- D'apporter une aide logistique et financière ad hoc aux associations qui assurent aujourd'hui la préparation de repas collectifs, fournissent de l'eau aux personnes réfugiées qui n'ont pas d'autres secours ;
- D'intensifier les efforts entrepris par la ville de Paris pour apporter aux personnes réfugiées des solutions d'hébergement, d'alimentation et de soin pérenne offrant de réelles perspectives d'avenir ;
- Qu'elle interpelle le gouvernement afin que l'Etat assume enfin les responsabilités que lui impose la loi pour l'accueil des réfugiés ;
- De créer à Paris conjointement avec les services de l'Etat un site dédié permettant d'accueillir dans de bonnes conditions les personnes réfugiées évitant leur éparpillement dans la nature, la rupture des solidarités et permettant la construction de solutions pérennes; confirmant ainsi la vocation de Paris comme ville d'accueil de tous ;
- De dénoncer les violences dont ont été victimes les exilés, des militants politiques et associatifs, et également des élus parisiens, lundi 8 juin 2015 rue pajol.

Sur proposition des élu-e-s communistes - Front de Gauche et écologistes, confirmant la vocation de Paris comme ville pour tous, le conseil du 10ème arrondissement demande au Préfet de Police de Paris ;

- De mettre en place un ou plusieurs sites dédiés permettant d'accueillir dans de bonnes conditions les personnes réfugiées assurant les besoins vitaux : couchage, sanitaire, nourriture, soins, et favorisant la continuité des solidarités et la construction de solutions pérennes ;
- De prendre toutes les dispositions pour que ceux qui souhaitent déposer une demande d'asile puissent le faire ;
- De libérer immédiatement les exilés en rétention suite aux évacuations de la rue pajol et du boulevard de la Chapelle.